

MARIE-JEUNESSE

Fondation en 1982 au Québec par Réal Lavoie

Renouveau charismatique

Statut civil

- Associations loi du 1er juillet 1901

FAMILLE MARIE-JEUNESSE.

Type d'annonce : **Création**

Parue le : **03/02/2001**

N° de parution : **20010005**

N° d'annonce : **2114**

Titre : FAMILLE MARIE-JEUNESSE.

Objet : diffuser la pensée catholique ; aider ou promouvoir tous projets et actions religieuses, culturelles et sportives visant à développer la pratique spirituelle.

Siège social : 59, rue Roland-Garros, 97430 Le Tampon .

Date de déclaration : le 05/01/2001

Lieu de déclaration : Sous-préfecture Saint-Pierre

Domaines d'activités :

- o Domaines Divers

[Lien permanent vers l'annonce](#)

[Télécharger le justificatif de publication \(PDF - 786.94 Ko \)](#)

- Associations loi du 1er juillet 1901

FAMILLE MARIE-JEUNESSE

Type d'annonce : **Dissolution**

Parue le : **15/09/2018**

Numéro RNA : **W9R2001769**

N° de parution : **20180037**

N° d'annonce : **1722**

Titre : FAMILLE MARIE-JEUNESSE

Siège social : 59, rue Roland Garros, 97430 Le Tampon .

Date de déclaration : le 16/07/2018

Lieu de déclaration : Sous-préfecture Saint-Pierre-de-la-Réunion

Domaines d'activités :

o culture, pratiques d'activités artistiques, culturelles

Localisation : Réunion (La Réunion)

[Lien permanent vers l'annonce](#)

[Télécharger le justificatif de publication \(PDF - 135.41 Ko \)](#)

ASSOCIATION FAMILLE MARIE-JEUNESSE

Non Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés

INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE ASSOCIATION FAMILLE MARIE-JEUNESSE

- [IDENTITÉ](#)
- [ÉTABLISSEMENT\(S\)](#)

DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Inscription au répertoire SIRENE :01/**2001**

Cessation au répertoire Sirene :04/2023

Identifiant SIREN :803 862 036

Identifiant SIRET du siège :803 862 036 00016

Catégorie juridique :Association déclarée

Activité Principale Exercée (APE) :Activités des organisations religieuses

DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Inscription au répertoire SIRENE :01/2001

Etablissement fermé au répertoire SIRENE

Identifiant SIRET :803 862 036 00016

Enseigne :

Adresse :ASSOCIATION FAMILLE MARIE-JEUNESSE 59 RUE ROLAND GARROS
97430, LE TAMPON

Activité Principale Exercée (APE) :Activités des organisations religieuses

<https://www.infogreffe.fr/entreprise-societe/803862036-association-famille-marie-jeunesse-80386203600016.html?afficherretour=true>

Statut canonique

Première reconnaissance canonique vers 1990

« Depuis le 31 mai 2002, la Famille Marie-Jeunesse est reconnue officiellement par Mgr André Gaumond, archevêque du diocèse de Sherbrooke, en tant « qu'association privée de fidèles, de droit diocésain, avec personnalité juridique, type communauté nouvelle, regroupant des personnes de différents états de vie »

http://www.croir.ulaval.ca/Fiches_Groupes_Religieux/Famille_Marie_Jeunesse.aspx

Consacrés, prêtres, familles

Ecole d'évangélisation proposée aux jeunes – un an

Coordonnées

Les communautés en France, à l'île de la Réunion, à Tahiti, en Belgique, ont fermé. Ne reste que les maisons du Canada.

1021 rue du Conseil
Sherbrooke, Qc
J1G 1M2 CANADA

Téléphone : (819) 820-1500
Télécopieur : (819) 820-1737
Courriel : sherbrooke@marie-jeunesse.org

Revue « Le veilleur »

*La [Famille Marie-Jeunesse](#) (FMJ) **fermera toutes ses maisons dans le monde et ne conservera que sa maison-mère de Sherbrooke.** (...) Dans un communiqué daté du 23 janvier 2018, elle indique qu'après son premier chapitre général qui a eu lieu du 26 juin au 31 juillet 2017, elle s'engage désormais dans une période de «refondation».*

«Pour vivre ce travail de la manière la plus fructueuse, il nous est apparu nécessaire de fermer toutes nos auberges de mission d'ici septembre 2018», précise-t-elle. «Cette décision est prise en vue d'une conversion pastorale pour remplir de mieux en mieux notre mission d'évangélisation au sein de l'Église.»

Après Québec, ce sera au tour des maisons – ou auberges, selon le terme employé par la FMJ – de Tahiti (Polynésie française), de Ciney (Belgique) et de Tampon (Île de la Réunion) de fermer. (...)

Plusieurs documents normatifs sont à dépoussiérer, aux dires du supérieur, dont le guide de la vie en communauté, inchangé depuis le début du mouvement, qui a pris naissance en 1982 dans la paroisse Saint-Michel-de Sillery, à Québec.

L'appel à restructurer la FMJ n'est pas non plus venu de Rome. (...)

<https://presence-info.ca/article/societe/fermetures-et-restructuration-pour-la-famille-marie-jeunesse/>

Au milieu des années 2010, des adaptations s'avèrent nécessaires. Plusieurs éléments appellent un temps de réflexion en profondeur.

En **2017**, tous les membres se réunissent en **chapitre général** avec pour objectif de clarifier la spiritualité, la mission et la structure organisationnelle de la communauté. Suite au chapitre, la communauté choisit de mettre sur pause l'École Internationale d'Évangélisation. **Elle ferme aussi l'ensemble de ses maisons afin de réunir tous les membres internes à Sherbrooke** dans le but de prolonger les travaux. En 2018 s'ouvre alors une période de réflexion de trois années dont l'objectif est d'affermir la communauté dans son identité en vue de la mission.

Durant toute cette période, **plusieurs membres décident de quitter la communauté**. Ce passage est un temps d'épreuve qui entraîne les membres sur un chemin de maturité, de vérité et d'humilité. Avec le concours de l'accompagnement de personnes d'expérience (théologiens, canonistes, modérateurs, formateurs, accompagnateurs, etc.), la communauté ressort grandie et affermie de cette étape. Cette marche a permis à la communauté de confirmer et d'approfondir son identité (son charisme) et, à chacun de ses membres, de réaliser un chemin d'appropriation et d'intégration de ce charisme.

Parallèlement à ce processus communautaire, en décembre 2019, un ancien membre de la communauté a introduit une **action collective contre la Famille Marie-Jeunesse**. Le processus judiciaire est présentement en cours et la communauté y collabore. Un [communiqué](#) a été émis à ce sujet le 21 septembre 2021.

La Famille Marie-Jeunesse compte aujourd'hui une vingtaine de membres internes, hommes et femmes, et poursuit sa mission auprès des jeunes. Durant le processus de réflexion, ces membres ont réaffirmé leur désir de la vie consacrée. Dans cette optique, la communauté a pris la décision de s'orienter vers une structure de *Famille ecclésiale de vie consacrée*, réalité canonique récente dans l'Église. Toutefois, sa mise en place demande encore du temps. Pour le moment, le cadre de vie communautaire permet une vie commune et la profession de vœux privés de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

<https://www.marie-jeunesse.org/historique>

Communiqué de la Famille Marie-Jeunesse Sherbrooke, le 21 septembre 2021

Suite à l'autorisation d'exercer une action collective pour **allégations d'abus spirituels, psychologiques et physiques**, la Famille Marie-Jeunesse poursuit sa collaboration avec la justice dans le désir que la lumière se fasse sur les faits allégués

Alors que la décision a été rendue par Madame la juge Alicia Soldevila d'autoriser l'exercice d'une action collective visant notamment la Famille Marie-Jeunesse, la communauté analyse actuellement celle-ci. La Famille Marie-Jeunesse espère que la transparence dont elle fait preuve puisse aider à mieux comprendre les exigences de la vie consacrée en communauté, l'épanouissement personnel que la plupart en tirent et les difficultés inhérentes à ce choix de vie.

Les exigences de la vie consacrée en communauté

L'engagement comme membre consacré dans la Famille Marie-Jeunesse comporte des spécificités selon le modèle de la vie religieuse et impose des obligations communes à la

plupart des communautés telles que le choix du célibat, la mise en commun des biens et le respect d'un rythme communautaire. Cet engagement est vécu par la plupart des membres comme un chemin de croissance et d'épanouissement. Il peut aussi être vécu comme contraignant et trop ardu par d'autres. Bien que chacun en connaisse à l'avance les conditions, l'expérience au quotidien peut s'avérer difficile et certains décident de s'en retirer. Ceci fait partie de la vie de toutes les communautés religieuses.

L'accompagnement en place pour les membres en partance

D'anciens membres expriment avoir souffert et cela nous attriste sincèrement. Bien que nous ayons à cœur d'accompagner au mieux nos membres durant leur période chez nous et lorsqu'ils choisissent de quitter, il nous est difficile de nous assurer que chacun puisse partir en paix avec la communauté. Nous ne sommes pas indifférents à la souffrance exprimée, mais nous ne nous reconnaissons pas pour autant dans le portrait qui est fait de nous.

La collaboration avec la justice, le respect de la voie choisie par d'anciens membres

L'étape de l'autorisation de l'action collective n'est pas un jugement rendu sur le bien-fondé des allégations, mais l'octroi de la possibilité d'enquêter sur les faits et juger du bien-fondé ou non de ces allégations. Dans cet esprit, nous collaborerons en toute transparence. Depuis le dépôt de la demande initiale d'autorisation, nous respectons la voie judiciaire choisie par d'anciens membres. Par respect du processus judiciaire, nous ne ferons donc aucun autre commentaire.

Nous prions pour toutes les personnes étant un jour passées par la Famille Marie-Jeunesse et désirons sincèrement le meilleur pour chacun.

Famille Marie-Jeunesse

https://a0b20905-7d7f-4078-9d68-d309f9a56f46.filesusr.com/ugd/fd44bb_845a6599364a4705bb25da7f13dc65dc.pdf